

COVID 19

CALENDRIER DES ECHEANCES FISCALES DU MOIS DE MAI

Dans un communiqué de presse du 17 avril 2020, le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, adapte le calendrier des principales échéances fiscales des professionnels du mois de mai pour tenir compte de la crise sanitaire.

Tableau récapitulatif des reports de date de déclaration et de paiement

	Date initiale	Date reportée
Impôt sur les sociétés		
Déclaration IS n°2065	5 mai	30 juin pour les exercices clos au 31.12.2019, 31.01.2020 et 29.02.2020
Solde de l'IS : relevé de solde n°2572 et paiement	15 du quatrième mois qui suit la clôture de l'exercice (15 avril, 15 mai et 15 juin)	30 juin pour les exercices clos au 31.12.2019, 31.01.2020 et 29.02.2020 sous condition d'absence versement de dividendes et rachat d'action pour les grands groupes et grandes entreprises
Impôt sur le revenu		
Déclarations IR pro effectuées par des intermédiaires pour les BIC, BNC, BA et revenus fonciers	5 mai	30 juin
CVAE		
Déclaration liquidative CVAE n° 1329-DEF	5 mai	Si société débitrice : 30 juin Si société créditrice : 5 mai
Déclaration CVAE n° 1330	20 mai	30 juin
Païement du solde de CVAE 2019	5 mai	Si société débitrice : 30 juin Si société créditrice : 5 mai
Taxe de 3% sur les immeubles		
Déclaration et paiement de la taxe annuelle de 3% sur les immeubles	15 mai	15 juin
Autres		
Déclaration annuelle des commissions, courtages, honoraires : DAS2	Si déposée avec la déclaration de résultat : 15 mai Si déposée sous forme DSN : avril	Si déposée avec la déclaration de résultat : 30 juin Si déposé avec la DSN : août au titre du mois de juillet
Déclaration périmètre intégration fiscale	5 mai	30 juin
Déclaration SCI n° 2072 et 2071	5 mai	30 juin
Déclaration organismes sans but lucratif n° 2070	5 mai	30 juin
Déclaration annuelle des droits d'auteurs	Si déposée avec la déclaration de résultat : 15 mai Si déposée sous forme DSN : avril	Si déposée avec la déclaration de résultat : 30 juin Si déposé avec la DSN : août au titre du mois de juillet
Déclaration et paiement de la contribution audiovisuelle via CA3	15-25 avril	15-25 juillet pour les secteurs de l'hébergement et de la restauration

Nous vous remercions de votre attention et nous vous prions de bien vouloir nous indiquer toutes difficultés que vous pourriez rencontrer à l'adresse suivante : juridique@unicem.fr

Destinataires : Les adhérents

3, rue Alfred Roll - 75849 PARIS CEDEX 17

Tél. 01 44 01 47 01 - Fax 01 40 54 03 28 - Site internet : www.unicem.fr - E-mail : contact@unicem.fr

N° SIRET 784717043 00011 - CODE APE 9411 Z